

ANNEXE

EXERCICE clos au 30 Septembre 2017

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2017, d'une durée de douze mois, couvrant la période du 01/10/2016 au 30/09/2017, ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence, de l'indépendance des exercices, en présumant la continuité de l'exploitation et ont pour objet de fournir une image fidèle de la société.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

1. CAPITAL ET RESERVES

CATEGORIES D' ACTIONS	NOMBRE DE TITRES				VALEUR NOMINALE
	En début d'exercice	Créés dans l'exercice	Remboursés dans l'exercice	A la clôture de l'exercice	
NOMINATIVES ORDINAIRES	69 755			69 755	22 €

2. ACTIF IMMOBILISE

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations Financières	TOTAL
Valeur brute en début d'exercice	36 226	7 093 456	398 511	7 528 193
Acquisitions, créations, apports reçus, prêts	6 390	114 283	0	120 673
Cessions, mises H.S., remboursements prêts	0	25 553	380 000	405 553
Valeur brute en fin d'exercice	42 616	7 182 186	18 511	7 243 313

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- **IMMOBILISATIONS CORPORELLES :**

L'établissement des comptes annuels de l'entreprise a tenu compte des deux règlements du C.R.C. suivants :

- règlement C.R.C. n° 2002-10 sur les amortissements,
- règlement C.R.C. n° 2004-06 sur les actifs.

L'entreprise opte pour la méthode prospective.

L'entreprise n'atteint pas les seuils de signification au-delà desquels elle est tenue d'identifier les composants pour les immobilisations décomposables. Elle a continué à pratiquer des amortissements selon la durée établie à l'origine pour chaque immobilisation.

Concernant les immeubles inscrits à l'actif du bilan, l'entreprise s'est trouvée dans l'impossibilité matérielle d'en identifier les différents composants. Par conséquent, elle a continué à pratiquer le plan d'amortissement établi antérieurement, en appliquant le même taux et la même durée d'usage aux immeubles pris dans leur ensemble.

- **PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

Au 1^{er} septembre 2015, la société HYDRAULIQUE PB détenait une participation de 10% dans la société NANOBOTIX. Par décision du Conseil d'Administration en date du 9 septembre 2015, il a été décidé de ne pas maintenir cette valeur en titres de participations mais de l'inscrire en valeurs mobilières de placement. Il s'en est dégagé une moins-value de transfert de 1 297 123 € qui sera déductible des résultats imposables lors de la cession des titres. Au titre de l'exercice 2015/2016, la quote-part de moins-value déductible du résultat s'est élevée à 349 346 €. Le solde de la moins-value de transfert soit la somme de 947 777 € a pu être déduite des résultats imposables au titre de l'exercice 2016/2017.

- **STOCKS :**

Les stocks sont évalués suivant la méthode du prix de revient.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production, comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus, et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

3. AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	TOTAL
AMORTISSEMENTS CUMULES AU DEBUT DE L'EXERCICE		17 059	5 795 852	5 812 911
DOTATIONS DE L'EXERCICE	LINEAIRE	0	113 057	113 057
	DEGRESSIF	0	247 355	247 355
	EXCEPTIONNEL	2 138	0	2 138
CESSIONS ET MISES HORS SERVICE		0	968	968
AMORTISSEMENTS CUMULES A LA FIN DE L'EXERCICE		19 197	6 155 297	6 174 494

4. PROVISIONS

	AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	A LA FIN DE L'EXERCICE
PROVISIONS REGLEMENTEES	2 148	38 199	0	40 347
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	399 395	446 744	399 395	446 744
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	1 012 464	898 349	1 012 464	898 349
TOTAL	1 414 007	1 383 292	1 411 859	1 385 440

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :

Provisions pour départs en retraites : Les engagements au titre des départs en retraite du personnel en activité ont été évalués et font l'objet d'une provision au passif du bilan. Cette provision s'élève au 30/09/2017 à 276 472 €.

Autres provisions : L'ensemble des litiges et risques ont été inscrits en provisions à hauteur du risque estimé probable à la clôture de l'exercice.

5. ETAT DES CREANCES

ETAT DES CREANCES	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A PLUS D'1 AN
- ACTIF IMMOBILISE			
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS.	0	0	0
PRETS	0	0	0
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0	0
- ACTIF CIRCULANT			
CREANCES CLIENTS & COMPTES RATTACHES	1 903 358	1 894 782	8 576
AUTRES CREANCES	146 414	146 414	0
TOTAL	2 049 772	2 041 196	8 576

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sont éventuellement dépréciées par voie de provisions pour tenir compte des difficultés ponctuelles de recouvrement. Celles-ci sont alors évaluées créance par créance

OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours, est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

6. ETAT DES DETTES

ETAT DES DETTES	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A + 1 AN ET - 5 ANS	A + 5 ANS
- EMPRUNTS & DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	511 509	257 030	254 479	
- EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES DIVERSES	850 000	850 000		
- DETTES FOURNISSEUR & COMPTES RATTACHES	787 849	787 849		
- DETTES FISCALES & SOCIALES	3 583 112	3 583 112		
- DETTES S/ IMMOB. & COMPTES RATTACHES	6 202	6 202		
- AUTRES DETTES	13 690	13 690		
- AVANCES ET ACOMPTES	0	0		
TOTAL GENERAL	5 752 363	5 497 884	254 479	0

Emprunts souscrits au cours de l'exercice : 1 019 845 €

Emprunts remboursés au cours de l'exercice : 339 503 €

7. ETAT DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	EXPLOITATION	FINANCIER	EXCEPTIONNEL	TOTAL
- CHARGES CONST. d'AVANCE	100 270			100 270
- PRODUITS CONST. d'AVANCE				0

8. VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	RESULTAT AVANT IMPOT	IMPOT	RESULTAT APRES IMPOT
- RESULTAT COURANT	10 891 850	3 335 638	7 556 212
- RESULTAT EXCEPTIONNEL	(79 220)	0	(79 220)
- RESULTAT COMPTABLE	10 812 630	3 335 638	7 476 992

9. VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES

- VENTES FRANCE	6 954 281
- VENTES EXPORTATION	4 623 122

- TOTAL	11 577 404

10. VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

- INGENIEURS & CADRES	3
- AGENTS DE MAITRISE & TECHNICIENS	5
- COMMERCIAUX	2
- EMPLOYES	4
- OUVRIERS	34

- TOTAL	48

11. INFORMATIONS RELATIVES AU CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) pour un montant de 59 012 €. Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2017.

Au titre de l'année civile 2013, le CICE s'élève à 41 755 €

Au titre de l'année civile 2014, le CICE s'élève à 64 639 €

Au titre de l'année civile 2015, le CICE s'élève à 64 545 €

Au titre de l'année civile 2016, le CICE s'élève à 61 202 €

Le CICE a pour objet d'améliorer la compétitivité des entreprises et ainsi leur permettre de réaliser des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement.

12. REMUNERATION VERSEE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- MONTANT	2 420 €
-----------------	---------

13. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 800 euros composés exclusivement des honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes clos le 30 septembre 2016.

12. DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

- Emprunts auprès des Etablissements de Crédit 511 509 €

13. TABLEAU - LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(Tableau ci-joint)

Les données concernant HYDRAULIQUE HOLDING sont celles de 2016.

14. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Néant

TABLEAU LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATION (30/09/2017)

	Capital	Capitaux propres autre que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consenties par HPB et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par HPB	CA HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par HPB au cours de l'exercice	Observations
<u>A - Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication</u>											
1 - Filiales détenues à + de 50 % :											
HYDRAULIQUE HOLDING 8445 PM HEERENVEEN PAYS-BAS	18 000 €	354 254 €	100%	18 000 €	18 000 €	380 000 €		178 589 €	45 468 €	0	Exercice 2016
2 - Participations détenues entre 10 et 50%											
NEANT											
<u>B - Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à la publication</u>											
1 - Filiales étrangères											
NEANT											
2 - Participations											
NEANT											